

# RÉGIONALE D'ÉLEVAGE DU LÉONBERG



**4 AOÛT 2019**  
**GUILERS**  
**(29829)**



# COMITÉ du Club Français du Léonberg

**Présidente** : Mme Valérie BONTEMIS

10, cité Résidentielle - 78850 THIVERVAL GRIGNON  
01 30 54 57 08 - 06 60 60 35 85 - leonberg.presidente@gmail.com

**1<sup>ère</sup> Vice Présidente** : Mme Nathalie POINTOUT

27, rue du Commandant Kieffer - 95240 CORMELLES EN PARISIS  
06 18 09 78 61 - nathalie.pointout@gmail.com

**2<sup>ème</sup> Vice Présidente** : Mme Claire GEFFROY

33, rue Saint Exupéry - 29260 LESNEVEN  
02 98 20 25 68 - 06 83 17 46 48 - annordigor@gmail.com

**Secrétaire** : Mme Monique LAROUX

4, chemin du Castel - 09100 ARVIGNA  
09 52 71 21 91 - 06 25 01 97 09 - leolignebleue@aol.com

**Trésorière** : Mme Cathy REINHART

976, chemin de La Roque - 13780 CUGES LES PINS  
06 24 64 32 37 - 976cathy.reinhart@gmail.com

## Membres du Comité

Mme Janine TORRES  
Les Hauts de Coriolan  
83120 PLAN DE LA TOUR  
04 94 17 17 10 - 06 19 37 85 04  
janinetorres.leo@gmail.com

M. Gérard BLANC  
215, route des Régences  
74150 VALLIERES  
04 50 08 12 47 - 06 18 06 34 51  
blancgerarddaniele@orange.fr

M. Xavier REMY  
10, rue de Massonnex  
01710 THOIRY  
06 84 10 96 21  
remy\_xavier1@yahoo.fr

Mme Christiane DE MARIN  
3 rue Martial Boudet - 92 370 CHAVILLE  
06 89 31 84 51  
christianedemarin@hotmail.fr

M Jean François PIQUET  
94 allée Cassiopée  
83 700 Saint Raphael  
06 48 19 80 08  
jfpiquet@gmail.com

M Primo BRIGNOLI  
30 allée de la Fontaine  
93 470 COUBRON  
06 63 38 80 30  
primo.brignoli@gmail.com

M. Patrick VESIN  
Domaine de la Dégale - CD3  
L'Adrech de Peycay - 83560 RIANNS  
04 94 59 83 08 - 06 32 31 67 30  
patrick.vesin@wanadoo.fr

**Bonjour à toutes et à tous,**



Bienvenue à Guilers,

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie pour votre participation à cette 10ème édition de notre régionale d'élevage bretonne au Fort de Penfeld

Cette année nous accueillons Monsieur Gérard Mignot pour juger nos leonbergs et nous l'en remercions.

Un grand merci également

- au Docteur Véronique Cappelle qui assurera le contrôle des chiens pendant ces deux journées ainsi que le jugement de l'endurance du TAN.
- à la Ville de Guilers et à son Maire pour le prêt de ce superbe site ainsi que le matériel nécessaire pour ces deux journées.
- à l'équipe de choc composée de Nabile Séghir et Joël Mathivaud qui s'occuperont de faire passer l'épreuve de sociabilité du TAN à nos Leos.
- sans oublier, bien sûr, toute l'équipe de bénévoles sans qui cette journée ne pourrait avoir lieu.

Excellente journée à tous, rendez-vous en 2020 bien entendu !

**Claire Geffroy**  
**Déleguée Régionale Bretagne**

## RECOMPENSES OFFERTES :



UN CADEAU À CHAQUE EXPOSANT

UNE COUPE AU MEILLEUR MÂLE ET À LA MEILLEURE FEMELLE  
(OFFERTES PAR LA VILLE DE GUILERS)

UNE COUPE AUX MEILLEURS JEUNE, PUPPY ET VÉTÉRAN

UNE COUPE AU 1ER DE CHAQUE CLASSE

UNE MÉDAILLE À TOUS LES CHIENS

UN CADEAU AUX PUPPY, BABY, VÉTÉRAN ET VÉNÉRABLE

# EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION :

## A LIRE ATTENTIVEMENT

(Pour tous les cas non prévus, le règlement de la Société Centrale Canine sera appliqué)

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.

**ARRIVÉE ET JUGEMENTS** - L'accès à l'exposition et le début des jugements seront précisés par le délégué en charge de l'organisation

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Un contrôle vétérinaire sera assuré à l'entrée. En cas de refus d'accès par le Service Vétérinaire le montant de l'engagement reste acquis à la Société organisatrice.

**PRÉSENTATION** - Le « double handling » est interdit et sera sanctionné par le juge (disqualification).

**ANNULATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits ne seront pas remboursés.

**ENGAGEMENTS** - Clôture des engagements 15 jours avant la date de l'exposition. Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix. Les juges qui n'officient pas, peuvent inscrire et présenter des chiens leur appartenant.

Seront refusés :

- a) Les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements.
- b) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes Affixe et Classes de reproducteur, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. Les droits d'engagements doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la Société, même si l'exposant ne peut présenter de chien.

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions :

- a) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- b) auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper la qualité de celui-ci ;
- c) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au juge ou à la société organisatrice ;
- d) ceux qui auront subrepticement remplacé un chien engagé par un autre ;

Les sanctions seront prononcées conformément au Règlement intérieur.

**RESPONSABILITÉ** - La Société organisatrice décline toutes responsabilités du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc., et cela en quelque cas et pour quelques causes que ce soit.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserve, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition (voir paragraphe Réclamations).

**VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :**

**CLASSE INTERMÉDIAIRE** : pour les chiens âgés de 15 à 24 mois.

**CLASSE OUVERTE** : à partir de 15 mois.

**CLASSE TRAVAIL** : à partir de 15 mois, pour les chiens titulaires de l'attestation délivrée par la S.C.C. (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

**CLASSE JEUNE** : Pour tous les chiens de 9 à 18 mois.

**CLASSE CHAMPION DE BEAUTÉ** : à partir de 15 mois, la photocopie du titre de champion doit être jointe à l'engagement

**CLASSE VÉTÉRAN** : à partir de 8 ans.

**GROUPE VÉNÉRABLE** : à partir de 10 ans.

**CLASSE PUPPY** : pour les chiens âgés de 6 à 9 mois.

Cette classe donne droit à simplement une appréciation (Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant).

**CLASSE BABY** : pour les chiens âgés de 4 à 6 mois. Cette classe donne droit à une appréciation (idem puppy).

**CLASSE D'AFFIXE** : Pour trois à cinq chiens, sans distinction de sexe, déjà engagés et avoir concourus dans une classe individuelle, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à des exposants différents.

**CLASSE REPRODUCTEUR** : Chiens ou chiennes accompagnés d'au moins trois à cinq descendants, au 1er degré, déjà engagés et avoir concourus dans une classe individuelle, présence obligatoire.

**Sont considérées comme classe individuelle** : les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, JEUNE, TRAVAIL, CHAMPION DE BEAUTÉ, VÉTÉRAN.

**REFUS ou EXCLUSIONS :**

1/des engagements - la société se réserve le droit de refuser tout engagement qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés.

2/des chiens - (à leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le «Service Vétérinaire»,
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION : A LIRE ATTENTIVEMENT

**JUGEMENTS** – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race.  
Les jugements sont sans appel dès que prononcés.

**Excellent** – Ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une allure brillante, la supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possédera les caractéristiques typiques de son sexe.

**Très bon** – Ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions, et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

**Bon** – Doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

**Suffisant** – Est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

**Disqualifié** – Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales.

**Ne peut être jugé** – Ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées visant à corriger la condition optimale du chien ou de ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

**RECLAMATIONS** – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant de trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette somme restera acquise à la Société organisatrice si après examen des réclamations, elles sont reconnues sans fondement.

Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux la photocopie du certificat de vaccination contre la rage de chaque chien engagé d'origine étrangère.

En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

**Les exposants sont responsables du bien être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le laisser longtemps attaché à une potence, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle. Le non-respect de cette règle par l'exposant, entraînera son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire.**

# Statistiques et liste des races exposées

## 2e Groupe

Race	N° sur Cat.	chiens
CHIEN DE LEONBERG . . . . .	De 1 à 21 . . . . .	21

<b>M. MIGNOT GERARD (FR)</b>	<b>21</b>
<b>CHIEN DE LEONBERG</b>	<b>21</b>
Mâles : 12	
CLASSE BABY	4      1-4
CLASSE INTERMÉDIAIRE	2      5-6
CLASSE OUVERTE	3      7-9
CLASSE TRAVAIL	1      10
CLASSE VÉTÉRANS 8 ANS ET +	1      11
CLASSE VÉNÉRABLE	1      12
Femelles : 9	
CLASSE BABY	1      13
CLASSE INTERMÉDIAIRE	2      14-15
CLASSE OUVERTE	5      16-20
CLASSE VÉTÉRANS 8 ANS ET +	1      21

**- CHIEN DE LEONBERG -**  
*Juge : M. MIGNOT GERARD (FR)*

**• BABY MÂLES •**

- 1 PABLO DU FORT DE PENFELD** LOF 37167 - Puce : [250269811641843](#) né: 01/avr./2019 (N'ONYX x NEVA) Prop. et Elev. : NEDELEC ISABELLE
- 2 PACHA DU FORT DE PENFELD** LOF 37163 - Puce : [250269811641805](#) né: 01/avr./2019 (N'ONYX x NEVA) Eleveur : NEDELEC ISABELLE, Prop : MINOUFLET NATHALIE
- 3 PAPPY-BOYINGTON DU FORT DE PENFELD** LOF 37168 - Puce : [250269811641997](#) né: 01/avr./2019 (N'ONYX x NEVA) Prop. et Elev. : NEDELEC ISABELLE
- 4 PEPITO DU FORT DE PENFELD** LOF 37166 - Puce : [250269811637593](#) né: 01/avr./2019 (N'ONYX x NEVA) Prop. et Elev. : NEDELEC ISABELLE

**• INTERMÉDIAIRE MÂLES •**

- 5 N'ONYX** LOF 35871/6213 - Puce : [250268501358429](#) né: 01/nov./2017 (JANGO DE LA PRAIRIE DES MOULINS x HERMES) Eleveur : THOMAS JEAN-YVES, Prop : NEDELEC ISABELLE
- 6 OURAL DES LEOS BREIZHO** LOF 36334 - Puce : [250268600183335](#) né: 22/avr./2018 (IDEFIX DE LA PLAINE D'ANJOU x JAGUAR DES DIABLOTINES DU CLOMONT) Eleveur : CATHERINE GARLAN, Prop : HERRY PASCAL

**• OUVERTE MÂLES •**

- 7 EDELVEIS ONLI IZ GALKINA GNEZDA** LOF 36062/6076 - Puce : [972274000273487](#) né: 30/août/2016 (AMICUS OPTIMUS GALLUS x CHENZANA) Eleveur : SVETLANA MASTYUGINA, Prop : MATHIVAUD JOEL
- 8 LASZLO DE LA PIERRE OISEAU** LOF 33765/5960 - Puce : [250268731487789](#) né: 30/oct./2015 (GASPAR ATOLL DE L'AULP DE FIER x H'UCHI MATA DE LA PIERRE OISEAU) Eleveur : CARDON SYLVIE, Prop : DE MARIN DES BOUILLERES CHRISTIANE
- 9 LEON DIT LASZLO DU BONNIE BLUE FLAG** LOF 33842/6099 - Puce : [250269606556614](#) né: 08/oct./2015 (HELP DU BONNIE BLUE FLAG x GERALDINE DU BONNIE BLUE FLAG) Eleveur : HUPEL ANNE, Prop : MERCX BERNADETTE

**• TRAVAIL MÂLES •**

- 10 NEWLOOK-NABUCCO LOWE VOM BERNBURGERLAND** LOF 32942/5652 - Puce : [276097202434136](#) né: 20/sept./2013 (CAPUCINO VANIKA VOM BAUERNHOF x KOMTESSA-KIM LOWE VOM BERNBURGERLAND) Eleveur : BRANDL KERSTIN, Prop : BRIGNOLI CHRISTIANE

**• VÉTÉRANS 8 ANS ET + MÂLES •**

- 11 FILOU KERLEO DU GROS CHENE** LOF 29055/5338 - Puce : [250269604125370](#) né: 15/déc./2010 (HAKKINEN DU MANOIR DE VADUZ x ALIENOR DES BOIS DE RAVEC'H) Prop. et Elev. : FERREIRA DA COSTA CAROLE

**• VÉNÉRABLE MÂLES •**

- 12 EDMOND-PRAIRIAL DES NEIGES DECHANTELOUVE** LOF 27432/5207 - Id : [2GHX760](#) né: 13/juin/2009 (SKJAERGAARDENS ATKA FOR ELFHEIM x UXELLE DES LIONS DU DUC DE NORMANDIE) Eleveur : FELIX DOMINIQUE & MR GAUTHIER JEAN-CLAUDE, Prop : FELIX DOMINIQUE

**• BABY FEMELLES •**

- 13 PIPA KERLEO DU GROS CHENE** LOF 37010 - Puce : [250268732493425](#) née: 09/févr./2019 (INDI DU CHEMIN DU DANILO x JO KERLEO DU GROS CHENE) Prop. et Elev. : FERREIRA DA COSTA CAROLE

**• INTERMÉDIAIRE FEMELLES •**

- 14 NADEGE-PRUNELLE DES NEIGES DECHANTELOUVE** LOF 35758 - Puce : [250269811364041](#) née: 01/oct./2017 (JEHAN-FRIMAIRE DIT JACQUOU DES NEIGES DECHANTELOUVE x LOUISON-COQUELICOT DES NEIGES DECHANTELOUVE) Eleveur : FELIX DOMINIQUE & MR GAUTHIER JEAN-CLAUDE, Prop : BALLON PATRICIA

- 15 OLIZENN DES LEOS BREIZHO** LOF 36337 - Puce : [250268600183328](#) née: 22/avr./2018 (IDEFIX DE LA PLAINE D'ANJOU x JAGUAR DES DIABLOTINES DU CLOMONT) Eleveur : CATHERINE GARLAN, Prop : CALVEZ PIERRE

**• OUVERTE FEMELLES •**

- 16 JANOUCHKA DE LA CROIX D'ATAL** LOF 32608/6794 - Puce : [250269810521351](#) née: 02/juil./2014 (NAMUPALAN DON DE FINLANDE x FRENCH CANCAN DE LA PETITE SAUNERIE) Eleveur : AUDIGANE EVA, Prop : POPOWICZ ISABELLE

- 17 JO KERLEO DU GROS CHENE** LOF 33014/6991 - Puce : [250269606389249](#) née: 22/nov./2014 (FAROUK x HAVANA) Prop. et Elev. : FERREIRA DA COSTA CAROLE
- 18 LILAS-FLEUR DE KERFENEC** LOF 33049/6985 - Puce : [250269606376746](#) née: 12/janv./2015 (GALON VAD DE L'ANSE DU LOC'H x LUCA-GUARD CAPTAIN HORTENSE) Eleveur : LEFLOCH PASCALE, Prop : NEDELEC ISABELLE
- 19 NAZCA PRINCESSE NEPTUNE DU RAMEAU D'ACACIA** LOF 35522 - Puce : [250269811364228](#) née: 27/juil./2017 (LEMPILEIJONAN ITSE KATEUDENTUNNE x NAGYBOBANYA HARPIE-HARPEGE) Eleveur : GONTIER JEAN-ALAIN, Prop : DECAUX CLAIRE
- 20 NIRVANA DE LA CROIX D'ATAL** LOF 35034/7094 - Puce : [250269812258026](#) née: 06/févr./2017 (JANGO PAQUIDIS VOM EICHBUEL x GUEULE D'AMOUR DE LA PETITE SAUNERIE) Eleveur : AUDIGANE EVA, Prop : DOUCET LAURENT ET MARTINE
- VÉTÉRANS 8 ANS ET + FEMELLES •**
- 21 GERVAISE-FRUCTIDOR DES NEIGES DECHANTELOUVE** LOF 29453/6268 - Puce : [250269604443797](#) née: 23/juil./2011 (EOLE LION DEBONNAIRE x AMELIE-FLOREAL DES NEIGES DE CHANTELOUVE) Eleveur : FELIX DOMINIQUE & MR GAUTHIER JEAN-CLAUDE, Prop : FELIX DOMINIQUE

Test	Puce	Nr. Cat.	Nom du chien	Propriétaire
T.R.R, TAN	250268501358429	5	N'ONYX	NEDELEC ISABELLE
TAN	250269811364041	14	NADEGE-PRUNELLE DES NEIGES DE CHANTELOUVE	BALLON PATRICIA
TAN	250268600183328	15	OLIZENN DES LEOS BREIZHOO	CALVEZ PIERRE

<b>B</b>		
<b>BALLON PATRICIA:</b>	Kernevez 29690 BOTMEUR FR (0648601530)	14
<b>BRIGNOLI CHRISTIANE:</b>	30 ALLEE DE LA FONTAINE 93470 COUBRON FR (0661445807)	10
<b>C</b>		
<b>CALVEZ PIERRE:</b>	TY RUEL 29190 LENNON FR (0298737142)	15
<b>D</b>		
<b>DE MARIN DES BOUILLERES CHRISTIANE:</b>	3 rue Martial Boudet 92370 CHAVILLE FR (0141150759)	8
<b>DECAUX CLAIRE:</b>	32 la cour 44630 PLESSE FR (0684445961)	19
<b>DOUCET LAURENT ET MARTINE:</b>	130 La Pierre 44480 DONGES FR (0625585832)	20
<b>F</b>		
<b>FELIX DOMINIQUE:</b>	La Villette, 146 ROUTE DU LIEUVIN 27300 BOISSY-LAMBERVILLE FR (0967114850)	12, 21
<b>FERREIRA DA COSTA CAROLE:</b>	101 Kerlu 56300 LE SOURN FR (0297279386)	11, 13, 17
<b>H</b>		
<b>HERRY PASCAL:</b>	54 ROUTE DU GRAND GUELEN 29000 QUIMPER FR (0786506236)	6
<b>L</b>		
<b>LE MEUR NOLWENN:</b>	2 lieu-dit Kergoadic 22160 PLUSQUELLEC FR (0623172195)	22
<b>M</b>		
<b>MATHIVAUD JOEL:</b>	10 RUE DE L AUBEPINE LES BARDYS 87480 ST PRIEST TAURION FR (0555396992)	7
<b>MERCKX BERNADETTE:</b>	le Hayo 56450 LE HAYO FR (0297264896)	9
<b>MINOUFLET NATHALIE:</b>	3 Lieu-Dit KERGAOUREN 29290 MILIZAC FR (0661148207)	2
<b>N</b>		
<b>NEDELEC ISABELLE:</b>	5 rue de la plaine 29820 GUILERS FR (0612386879)	1, 3, 4, 5, 18
<b>P</b>		
<b>POPOWICZ ISABELLE:</b>	3 rue du Manoir 22550 MATIGNON FR (0296827690)	16



# SCC Expo

ENGAGEMENTS EN LIGNE  
[www.sccexpo.fr](http://www.sccexpo.fr)



Membre de la Fédération Cynologique Internationale  
et de l'Union Internationale du Leonberg

Af lié à la SCC depuis le 16 novembre 1963  
Agréé par le Ministère de l'Agriculture

N° siret : 433 371 549 00018  
N° préfecture : W732002854



Réservé C.F.L.	Date d'envoi	N° Adh. 2019
-------------------	--------------	--------------

Présidence : Valérie BONTEMS  
leonberg.presidente@gmail.com

10, Cité Résidentielle - 78850 Thiverval-Grignon

www.centrale-canine.fr/club-francais-du-leonberg

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

## ADHÉSION ANNÉE 2019

La cotisation couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 et peut être souscrite au plus tôt le 1er octobre 2018

Par internet :

En ligne : [www.doglle.com](http://www.doglle.com)

Par courrier à envoyer  
à la trésorière :

Cathy Reinhart - Club Français du Leonberg  
976, Chemin de la Roque - 13780 CUGES LES PINS

INSCRIPTION INDIVIDUELLE  M.  Mme

NOM :	Prénom :
-------	----------

Si vous souhaitez nous aider, merci de nous préciser votre profession ou vos talents :

INSCRIPTION COUPLE  M.  Mme  M.  Mme

NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :

Si vous souhaitez nous aider, merci de nous préciser votre profession ou vos talents :

### COORDONNÉES :

ADRESSE :	
Code Postal :	Ville :
Pays :	Email : @
Tél. Fixe :	Tél. portable :

COTISATION INDIVIDUELLE N° Carte 2018 : .....

		ADHESION
Membre ACTIF	Adhésion nouvelle	<input type="checkbox"/> 47 €
	Adhésion Renouvellement avant le 31 mars 2019	<input type="checkbox"/> 42 €
Membre BIENFAITEUR	Adhésion nouvelle	<input type="checkbox"/> 141 €
	Adhésion Renouvellement avant le 31 mars 2019	<input type="checkbox"/> 126 €
DON / Montant		.....€

COTISATION COUPLE N° Cartes 2018 : ...../.....

		ADHESION
Membre ACTIF	Adhésion nouvelle	<input type="checkbox"/> 57 €
	Adhésion Renouvellement avant le 31 mars 2019	<input type="checkbox"/> 52 €
Membre BIENFAITEUR	Adhésion nouvelle	<input type="checkbox"/> 171 €
	Adhésion Renouvellement avant le 31 mars 2019	<input type="checkbox"/> 156 €
DON / Montant		.....€

### TARIF SPÉCIAL PRODUCTEUR ELEVEUR/PORTEUR

Paiement par le producteur/éleveur. Ce tarif préférentiel est réservé à tout producteur/éleveur demandant l'adhésion pour la totalité des acquéreurs de chiots d'une même portée (ne rentrent pas en compte les acquéreurs déjà adhérents du C.F.L.).

NOM DE L'ELEVEUR :  
.....  
32 € par chiot - la totalité de portée doit être inscrite - 1 formulaire/acquéreur

RÈGLEMENT :  Espèces  Virement  Mandat  Chèque

Chèque bancaire ou postal établi à l'ordre impersonnel du CLUB FRANÇAIS DU LEONBERG  
Foreign Member(s) : payment by bank transfer  
C.F.L. account : Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse  
IBAN FR76-1131-5000-0108-0030-5805-171 - SWIFT CODE : CEPARPP131

DATE :

SIGNATURE :

VOUS POUVEZ INDIQUER LES NOMS ET N° DE LOF DE VOS LEONBERG DANS LE CAS D'UNE NOUVELLE ADHÉSION, AU VERSO DE CETTE FEUILLE

Je suis majeur(e). J'ai pris connaissance des nouveaux statuts et du règlement intérieur du 18 Novembre 2017, de l'Association disponibles sur le site web cité en entête : je les accepte, sans réserve, du seul fait de mon adhésion. Toute nouvelle demande d'adhésion ne devient définitive qu'après prononcée de l'agrément par le comité. J'autorise la communication de mes coordonnées dans le cadre des activités du Club.

Toute radiation ne sera effective qu'après l'envoi d'un courrier en recommandé, dans un délai d'un mois, à réception et sans réponse.

Autorisation du droit à l'image :

En adhérent et lors de mes inscriptions aux expositions, j'autorise le Club à publier des photos me représentant (dans le Bulletin, site internet, FB), sauf opposition de ma part.

NOMBRE DE CHIOTS DANS LA PORTÉE :

.....



# RÉGIONALE D'ÉLEVAGE DU LÉONBERG



**4 AOÛT 2019**  
**GUILERS**  
**(29829)**

